



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-1-7-2

Séance du vendredi 17 janvier 2020

### SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DIETRICH,  
MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER,  
JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien,  
Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER,  
MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme DREXLER donne procuration à M. JANDER.  
Mme GROFF donne procuration à M. TRIMAILLE.  
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.  
M. MUNCK donne procuration à M. GRAPPE.  
Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,

VU la délibération du Conseil général n° CG-2014-1-7-1 du 24 janvier 2014 relative aux dispositifs de soutien en faveur du Développement Culturel,

VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2016-7-7-3 du 1er juillet 2016 relative au soutien au développement culturel et au patrimoine,

VU la convention de subventionnement et de mise à disposition de biens pour le soutien du site patrimonial textile de Wesserling 2016 à 2033 signée le 8 juillet 2016,

VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-4-7-2 du 7 avril 2017 relative à collège au cinéma,

- VU la convention de partenariat 2017-2020 entre les Départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et le Réseau Est Cinéma Image et Transmission « LE RECIT » signée le 20 avril 2017,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-10-7-3 du 10 novembre 2017 relative au soutien au développement culturel,
- VU la convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020 entre les Dominicains de Haute-Alsace, le Département, la Région Grand Est, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et la Ville de Guebwiller signée le 9 octobre 2017,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-6-7-1 du 8 décembre 2017 validant le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques pour les années 2018-2023,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-7-7-1 du 1er juillet 2019 relative au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques et Pratiques Collectives - appel à projets 2020,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-1-7-4 du 18 janvier 2019 relative au soutien au développement culturel et au patrimoine,
- VU la convention de partenariat et de financement entre le Département du Haut-Rhin et le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de 2019 à 2023 signée le 25 janvier 2019,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-10-7-2 du 15 novembre 2019 relative au soutien au développement culturel et au patrimoine,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-11-7-1 du 6 décembre 2019 relative au soutien au développement culturel et au patrimoine,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-7-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique de la culture et du patrimoine,
- VU l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens Centre de Ressources Culture et Handicap 2017/2019 - ESAT Evasion signé le 4 décembre 2019,
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,
- VU les avis favorables de la Commission de la Culture et du Patrimoine réunie le 5 avril 2019 et le 6 décembre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue et autorise le versement des subventions de fonctionnement et d'investissement pour un montant total de 3 535 400 € au titre de la politique culturelle et patrimoniale du Département du Haut-Rhin, selon les conditions et modalités précisées dans l'annexe 1 à la délibération, et, le cas échéant, sous réserve du respect de l'ensemble des clauses des conventions d'objectifs visées ci-dessus pour les subventions attribuées pour les projet artistiques et culturels de l'Association Les Dominicains de Haute-Alsace, du Conseil Départemental pour la Musique et la Culture, du Réseau Est Cinéma Image et Transmission « LE RECIT » et de l'APEI,

- En ce qui concerne l'Association de l'Ecomusée d'Alsace (AEA), déroge au règlement financier pour la subvention d'investissement 2020 et fixe l'échéancier des versements ainsi que suit :
  - une avance de 35 % du montant de la subvention votée après signature de la convention et au vu de la demande écrite formulée par AEA,
  - un acompte de 35 % du montant de la subvention votée pour l'exercice considéré au 30 juin de l'exercice en cours, sur présentation de justificatifs attestant d'un montant cumulé de dépenses pour l'avance précitée et le présent acompte d'au moins 70 % des dépenses prévues,
  - le solde, sur la base des dernières factures acquittées au cours de l'exercice considéré.
- Approuve l'avenant et les conventions de partenariat joints en annexes 2 à 6 à la présente délibération avec le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture, le Groupement d'Employeurs de l'Enseignement Musical, la Fédération Arts Vivants et Départements, l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling et l'Association de l'Ecomusée d'Alsace, et autorise la Présidente du Conseil départemental à les signer,
- Précise que la convention conclue avec l'Association de l'Ecomusée d'Alsace encadre également l'attribution d'une subvention de 26 600 € allouée par délibération distincte au titre du fonctionnement du centre pédagogique de cette association.

Mme Brigitte KLINKERT ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Présidente des Dominicains de Haute-Alsace.

M. Pierre BIHL ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Président d'Archéologie d'Alsace.

M. Lucien MULLER ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Président du Hohlandsbourg.

Mme Karine PAGLIARULO, MM. Alain COUCHOT, Alain GRAPPE et Pierre VOGT ne participent ni au débat ni au vote en leur qualité d'Administrateur du Conseil Départemental pour la Musique et la Culture

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité